TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

JUGEMENT

Audience publique du mardi trente août mil neuf cent : cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président, C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique, A. ROLLAND, Assesseur, assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 27 juin 1955, sous le N° 142, par le Tribunal du ler degré de la Circonscription des Iles du Centre (lère Subdivision), qui a condamné le vietnamien NGUYEN VAN RUNG, chauffeur de taxi, demeurant à Port-Vila, à quinze jours de prison et £Stg. 12 d'amende, pour avoir vendu, en décembre 1954, une arme à longue portée à un indigène, le nommé Johny, sans autorisation administrative préalable (délit prévu et puni par les articles 4 et 5 de l'arrêté conjoint N° 5 du 26 octobre 1917); le même jugement prononçant en outre la confiscation de l'arme, conformément à l'article 61, par. 2, du Protocole du 6 août 1914.

Vu l'appel interjeté par le prévenu ;

Oui Me de PREVILLE, pour l'appelant ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME :

Attendu que l'appel est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits ;

LE RECOIT.

AU FOND:

Attendu que le Tribunal du ler degré a fait une saine appréciation des faits de la cause et une juste application de la loi.

PAR CES MOTIFS :

Confirme purement et simplement le jugement dont est appel.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique: Au Culhaua, Mu

Le Juge Français :

O Zamapanach

L'Assesseur :

Le Greffier p.i. :

// . . .